

CDEN du Mardi 26 mars 2024

Déclaration liminaire



Mme La Préfète,
Mme l'Inspectrice d'Académie,
Mme la Présidente du département,
Mes et Messieurs les élus,
Mmes et Mrs les membres du CDEN

26, 28, 40 puis 36 fermetures, toutes ces annonces chiffrées ne sont qu'une bien pâle transcription numérique de la réalité qui nous attend dans le quotidien de nos classes. Si nous discutons ça et là d'une fermeture, d'une ouverture (trop peu), puis d'un rétropédalage pour réouvrir 4 classes, tout cela n'est que du bricolage local. Si nous convenons de la grande difficulté de choisir parmi toutes ces écoles qui révèlent, il est vrai, des effectifs bas, nous pensons à l'UNSA-Éducation qu'une fois encore notre ministère, en supprimant tant de postes, rate l'occasion d'améliorer les conditions de travail des enseignants et des directeurs, surtout dans le contexte d'inclusion que nous connaissons. Chaque jour, de nouveaux témoignages tombent sur le fil des RSST, relatant le mal être des collègues, expliquant les difficultés à enseigner aujourd'hui, en partie quand les enfants devant être accompagnés ne le sont pas, ou mal.

Quand la décision tombe sur les territoires, c'est alors la douche froide. Les élus comme les parents se mobilisent pour « sauver » la classe, mais n'est-ce pas déjà trop tard ? Vous nous annoncez, Mme La Directrice Académique vouloir travailler avec la ruralité dans le cadre de France Ruralité. Mais à moyen taillé à la serpe, il va être difficile d'être en cohérence entre les mots et les actes. Discuter ouverture et fermeture, cela devrait impliquer une lecture plus large des obstacles pour structurer l'école de demain. À L'UNSA Éducation, nous pensons qu'il faut restructurer l'école et cela passera par deux axes prioritaires :

- en premier, l'UNSA-Éducation souhaite la création d'un établissement public communal ou intercommunal d'enseignement qui reconnaisse ces nouvelles prérogatives. Pour fonctionner, cet établissement doit être à taille humaine et disposer notamment d'un budget propre, d'assistants d'éducation en charge de

missions d'appui pédagogiques et éducatives, d'un secrétariat administratif pérenne et formé qui devra, à terme, être confié à un personnel titulaire de la Fonction publique d'État... etc...

- Cdeuxièmement, cela nécessite la création d'une fonction de directeur d'établissement public communal ou intercommunal d'enseignement. Le lien de ce directeur envers les enseignants serait alors fonctionnel et non hiérarchique. Cette fonction devra être valorisée financièrement. Dans le cas d'établissements dont le nombre de classes ne permettrait pas immédiatement une décharge totale, le directeur pourrait conserver une mission d'enseignement au service du projet d'école tout en étant complètement déchargé de la responsabilité d'une classe attitrée, sur le principe d'un maître supplémentaire dans l'école. En fonction de la situation locale, l'établissement intercommunal d'enseignement peut être multi-sites. Dans ce cas, une fonction rémunérée de référent de site devra être envisagée en plus de celle de directeur d'établissement.

Pour L'UNSA Éducation la transformation de l'école d'aujourd'hui au statut non identifié vers un établissement public communal ou intercommunal d'enseignement ne peut se faire de façon uniforme et à marche forcée. L'expérimentation sur la base du volontariat conjoint des collectivités et des équipes est nécessaire. Après la mise en place de quelques expérimentations, un bilan devra être établi pour arrêter les modalités concrètes de création d'établissements du 1^{er} degré.

Construire l'école de demain passera pour l'UNSA Éducation par ces deux volets complémentaires et indissociables entre la direction et le fonctionnement de l'école :

- Faciliter l'exercice de la fonction de directeur ou de directrice ;
- Améliorer le fonctionnement de l'école grâce à une existence juridique.

Réformer l'école, oui, mais avec les enseignants et ses représentants. À l'UNSA Éducation nous sommes prêts aux négociations pour éviter de renouveler d'année en année le même travail de déconstruction de l'école publique.

Pour l'UNSA Education
Johann Baranger
Edith Boutonnier
Jerome Sentis